

Mauguio, le 31 mars 2020

**Objet : Gestion de l'épidémie de coronavirus**

Monsieur le Ministre,

Je me permets une nouvelle fois d'appeler votre attention afin de relayer des dysfonctionnements très préjudiciables à la prise en charge du Covid-19 et de vous faire part de propositions de bon sens qui pourraient permettre de juguler au plus tôt et dans les meilleures conditions cette pandémie car nous sommes un syndicat de terrain et je suis moi-même mobilisée en ce moment auprès de mes patients. Nous avons par ailleurs élaboré un recueil des outils d'informations et protection contre le Covid-19 disponible sur notre site Internet et les réseaux sociaux. Nous mettons également à disposition de la profession une fiche de suivi des patients Covid-19. Nous sommes donc mobilisés mais il est indispensable que nous soyons protégés et considérés ce qui n'est pas le cas à ce jour. Notre discours de vérité ne plaît pas à tous mais un dialogue sincère et direct est aujourd'hui encore plus qu'hier le gage de notre réussite collective.

Il apparaît évident que les décisions de l'exécutif en matière de confinement sont d'une part insuffisamment appliquées par nos compatriotes et d'autre part elles s'avèrent insuffisantes. Je reçois encore ce jour un message d'un médecin français exerçant en Chine qui nous recommande plus de fermeté pour maîtriser la propagation du virus et la durée du phénomène, ses répercussions en terme de mortalité et de conséquences économique néfastes. Je sollicite donc un confinement total qui pourra seul infléchir l'évolution de la courbe exponentielle des malades atteints Covid-19.

En effet, les soignants des SMUR, les IDELS, les urgentistes, les hygiénistes, *etc.* constatent unanimement que les patients contaminent trop souvent les aidants et l'ensemble de leur entourage qui surinfectent en retour les premiers. Ce cycle doit être absolument cassé. En ce sens, il est nécessaire de tester toute la population symptomatique afin d'éviter la propagation incontrôlable de la maladie. Ces opérations doivent être effectuées dans des gymnases avec l'ensemble des procédures d'hygiène adaptées et notamment un sas de décontamination.

A l'instar de ce qui est utilement pratiqué dans d'autres pays, je sollicite la réquisition d'hôtels et de centres de vacances destinés aux patients atteints du Covid-19 afin, là aussi, d'éviter la propagation. Les personnels qui seraient amenés à intervenir dans ces établissements devraient être dûment équipés et un sas de décontamination là aussi mis en place.

Dans les conditions actuelles, les soignants, toujours dépourvus du matériel adapté malgré nos sollicitations constantes et malgré certaines annonces, continuent à être surexposés. Nous sommes contraints, au cas par cas, de trouver des solutions ponctuelles afin de nous approvisionner auprès de professionnels de certains secteurs (carrossiers, peintres, abattoirs, etc.) et pour d'autres équipements disponibles de les acquérir nous-mêmes pour disposer de protections minimales. Je vous demande à ce sujet de réquisitionner de toute urgence l'ensemble du matériel de protection disponible dans notre pays (masques, gants, charlottes, visières, lunettes de protection, etc.) ainsi que les entreprises capables de produire ce matériel. Alors que l'Etat est à ce jour incapable de fournir les outils nécessaires, j'ai reçu un email me proposant la livraison de 10 000 masques FFP2 par jour pour un montant de 2,30€/unité. Cette situation est inacceptable. Un circuit particulier doit par ailleurs être mis en place pour les DASRI et l'évacuation doit être à la charge de l'Etat durant cette période d'exception. Nous sommes également confrontés à des agressions et des vols de matériel. Il est nécessaire que l'Etat soit extrêmement vigilant au sujet de ces phénomènes qui plongent un peu plus notre profession dans l'insécurité.

Je vous indique qu'un certain nombre de HAD ne prennent pas en charge les patients atteints du Covid-19. Cela démontre les limites de ces structures et démontre s'il en était besoin le rôle plus que jamais fondamental des infirmières et des infirmiers libéraux dans notre système de soin. J'ajoute que certains hôpitaux refusent de détecter les soignants qui présentent des symptômes. A ce sujet, il est indispensable de généraliser le dépistage par le moyen de prélèvements en drive-in.

Dans la continuité de ma précédente correspondance, je me permets à nouveau d'insister sur le fait qu'il est absolument impossible pour nous de mener de front ce combat et d'appliquer parallèlement un strict respect de l'ensemble des obligations administratives qui nous incombent, notamment au regard de l'Assurance Maladie. La télétransmission doit pouvoir d'effectuer en mode dégradé. Il est indispensable de faire une pause dans l'ensemble des procédures contentieuses qui sont menées comme il est nécessaire de faciliter les déplacements et stationnements des professionnels, là aussi sans tracasserie. Toutes les procédures relatives aux quotas kilométriques en zone de montagne suite à la mise en œuvre de l'avenant n°6 doivent être stoppées. En effet, les infirmières et infirmiers libéraux exerçant dans ces territoires qui avaient mis en œuvre des permanences en cabinet ne peuvent plus s'organiser de cette manière. La plus grande souplesse doit également être appliquée en matière de BSI, de DSI, etc. Les renouvellements doivent pouvoir être effectués sans difficultés pour 6 mois. De la même manière, les renouvellements relatifs aux patients dépendants doivent être simplifiés. Plus globalement, le renouvellement des ordonnances

doit être au maximum automatisé au vu de la mobilisation des médecins qui n'ont actuellement pas le temps de gérer ce type de formalités. Si nous devons être conduits à rédiger des actes de décès, il serait anormal que nous ne puissions pas rédiger des ordonnances de renouvellement notamment. L'heure doit être à la simplification administrative et à la fluidité. De façon générale, au vu de la situation tout à fait exceptionnelle et de notre engagement sans faille dans cette crise, l'année 2020 doit être exclue des indus. Dans toutes les démarches, il est important que les CPAM et les ARS puissent apporter des réponses aux questions des professionnels. Or ces services sont la plupart du temps injoignables à l'heure actuelle.

Il apparaît que la situation des infirmières libérales enceintes est insuffisamment prise en compte. Face à la pandémie actuelle, à l'éventuel impact de cette maladie sur le fœtus et en raison du manque patent de matériel adapté pour prendre en charge les patients, un certain nombre de professionnelles cessent leur activité de façon préventive. Le Haut Conseil de Santé indique dans son rapport que les femmes enceintes, sans restriction, sont considérées personnes à risque. Or, la CNAM, ne rend éligible aux indemnités journalières que les femmes qui sont dans leur troisième trimestre de grossesse. Au vu de la situation exceptionnelle, il convient d'avancer au premier trimestre la période d'indemnisation.

S'agissant de notre rémunération, je considère que la rétribution à hauteur de 4,50 € brut pour une injection est indigente eu égard à l'engagement que nous manifestons et à notre rôle en première ligne, partout et tout le temps. Les déplacements à domicile sont rémunérés 2,50 € brut ce qui est tout à fait dérisoire si l'on considère frais liés au véhicule, à son entretien et à son fonctionnement. C'est d'autant plus vrai lorsque nous prenons en charge des patients Covid-19 et que nous sommes naturellement contraints de réorganiser notre tournée pour éviter la contagion. La CNAM a malheureusement systématiquement refusé une revalorisation tarifaire sur l'indemnité de déplacement. Dans ces conditions, vous comprenez que nous nous sentions déconsidérés par nos autorités de tutelle.

J'insiste sur le fait qu'il n'existe pas de cotation pour prélèvements nasopharyngés à ce jour et réitère ma demande de mise en place d'un acte de coordination pour le Covid-19. Je demande également que tous les actes que feront les infirmières pour le Covid-19 soient exonérés de charges.

La situation actuelle démontre s'il en était besoin la nécessité absolue de reconnaître la pénibilité de notre profession. Une disposition devrait nous permettre à partir de 60 ans d'obtenir un bonus compensatoire au titre de la pénibilité. Nous nous pouvons tolérer une situation d'inégalité si criante à cet égard avec nos consœurs et nos confrères hospitaliers.

Vous avez annoncé que le Covid19 serait considéré comme une maladie professionnelle pour les professionnels de santé. Or, le remboursement des soins nécessaires à la prise en charge des maladies professionnelles et accidents du travail est soumis à la souscription d'un contrat spécifique appelé "Assurance Volontaire AT/MP". Cela signifie que si nous sommes

atteints par Covid19 comme maladie professionnelle sans avoir souscrit à l'Assurance Volontaire AT/MP, nos soins de santé ne seront pas pris en charges par l'Assurance Maladie. Cette obligation de souscription doit être impérativement supprimée.

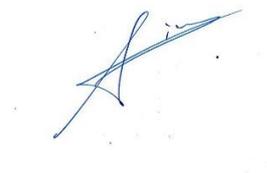
Le Président de la République a annoncé un plan de soutien important pour l'hôpital et ses soignants, c'est nécessaire, indispensable même mais ne nous ne devons pas être encore une fois les grands oubliés. Monsieur le Ministre, nous sommes sur le terrain 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Nous sommes d'ailleurs parfois les derniers soignants dans certains territoires, les seuls soignants en ville ou à la campagne à certains moments du jour, de la nuit ou de la semaine. Nous ne comptons pas nos heures, nous ne comptons pas notre peine mais nous ne voudrions pas avoir à faire le décompte macabre de nos consœurs et de nos confrères terrassés par le Covid-19, nous ne voudrions pas que notre action essentielle ne soit ni considérée, ni valorisée à sa juste hauteur.

Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous porterez à ces éléments qui appellent des réponses urgentes et proportionnées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Ghislaine SICRE**

**Présidente de Convergence Infirmière**



**M. Olivier VERAN**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**14, avenue Duquesne**  
**75700 PARIS**